

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
245, boulevard Saint Germain
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Alors que se déroule actuellement le débat public dans le cadre du projet de liaison à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL). Prévu en 2025 je souhaite m'adresser à vous afin de vous faire part de ma surprise et de mon étonnement suite à la réception d'informations émanant de la Commission européenne et plus précisément du cabinet du vice-président de la Commission et commissaire en charge des transports Monsieur Siim KALLAS.

En réponse à une lettre que je lui avais adressée le 14 octobre 2011, Madame Désirée OEN, membre du cabinet de Monsieur KALLAS m'a précisé par écrit que le projet POCL pourrait être inclus dans le réseau central Européen s'il était réalisé avant 2030. Or, toujours selon cette réponse de la Commission européenne, le gouvernement français n'a pas indiqué que ceci était réalisable.

Comme vous le savez, 1500 milliards d'euros de travaux d'infrastructures ont été identifiés jusqu'en 2030 sur la base des travaux de la Commission européenne, compte tenu de la demande accrue en matière de transport collectif.

Il est regrettable que le projet de ligne TGV POCL ne soit pas inclus dans le réseau central trans-européen de transport (RTE-T), le gouvernement n'ayant pas précisé que celle-ci était réalisable avant 2030. Comme vous le savez, de nombreuses régions sont concernées par cette ligne qui fait actuellement défaut et qui aurait pour vocation au-delà du doublement de la liaison Paris Lyon, de desservir bon nombre de territoires ne bénéficiant pas à l'heure actuelle de la grande vitesse. Les régions Centre, Auvergne, Bourgogne sont particulièrement concernées tout comme le Limousin, au-delà des régions Île-de-France et Rhône-Alpes. Il paraît primordial de pouvoir intégrer le réseau RTE-T et de bénéficier de crédits européens pour une réalisation la plus rapide possible et non d'attendre 2030 pour que ces territoires accèdent à la grande vitesse.

Je souhaite donc que vous me confirmiez les affirmations de la Commission européenne et que vous puissiez m'indiquer les mesures qui pourraient être décidées afin de remédier à cette situation qui pénalise l'avenir de plusieurs régions et leur attractivité économique.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



René SOUCHON

Toute correspondance
doit être adressée
de façon impersonnelle à :

Monsieur le Président
du Conseil régional :

13 - 15, avenue de Fontmaure
B.P. 60
63402 Chamalières Cedex
France
Tél. : 04 73 31 85 85
<http://www.auvergne.eu>